

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Thomas Wenger, Nicolas Clémence, Emmanuel Deonna, Léna Strasser, Badia Luthi, Salima Moyard, Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Diego Esteban, Nicole Valiquer Grecuccio

Date de dépôt : 22 avril 2020

Proposition de motion

Refus de postes au budget 2020, quelles conséquences concrètes pour la population et le fonctionnement de l'Etat ?

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que les postes demandés par le Conseil d'Etat dans le cadre de l'élaboration du budget 2020 n'ont été que très partiellement accordés par le Grand Conseil, respectivement par la commission des finances ;
- que les postes susmentionnés, notamment dans la demande de crédits supplémentaires déposée par le Conseil d'Etat début 2020, concernaient des tâches essentielles de l'Etat ;
- que la non-attribution de la grande majorité de ces postes aura des conséquences sur la délivrance des prestations de l'Etat ;
- qu'il est dans tous les cas de figure illusoire d'imaginer que, avec l'augmentation des besoins de la population, un fonctionnement de l'Etat à postes presque constants entre 2019 et 2020 n'entraînera pas de diminution de prestations ;
- qu'il est donc nécessaire de connaître les conséquences concrètes de cette absence de ressources supplémentaires sur le fonctionnement des départements impactés ;
- que le Grand Conseil est en droit de connaître les répercussions du non-octroi des postes susmentionnés sur les prestations à destination de la population ;

- qu'il appartient au Conseil d'Etat de faire preuve de transparence à l'endroit du Grand Conseil sur la manière dont il entend faire face à cette absence de ressources,

invite le Conseil d'Etat

- à présenter sans tarder au Grand Conseil un rapport détaillé des conséquences de l'absence des ressources humaines supplémentaires demandées sur le fonctionnement des départements concernés ;
- à transmettre mensuellement au Grand Conseil un tableau de « monitoring » permettant de connaître l'évolution des conséquences de cette absence de ressources sur la délivrance des prestations ;
- à présenter au Grand Conseil les mesures concrètes prévues ou déjà prises par les départements concernés pour pallier cette absence de ressources.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Pour rappel, le budget 2020 présenté par le Conseil d'Etat (PL 12576) prévoyait une augmentation de 415,2 ETP par rapport au budget 2019. Parmi ceux-ci, il convient de rappeler les éléments suivants :

- la majorité de ces postes étaient destinés au département de l'instruction publique (DIP – 196,9 postes, dont 120 pour répondre à l'augmentation des effectifs) ;
- 35 postes concernaient l'augmentation des effectifs des assistant.e.s de sécurité publique pour l'office cantonal de la détention ;
- 27,8 postes étaient destinés à l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) ;
- 22,3 postes visaient à renforcer le Pouvoir judiciaire ;
- 15 postes avaient pour objectif d'augmenter les effectifs du service de protection de l'adulte (SPAD) ;
- 11 postes visaient un renforcement administratif de la police cantonale.

Ces demandes de postes de la part du Conseil d'Etat s'inscrivaient dans une triple logique. Premièrement, ils répondaient à la promesse faite par le Conseil d'Etat de ne pas diminuer les prestations à la population en cas d'acceptation par le peuple du volet cantonal de la réforme fiscale des entreprises (RFFA). Deuxièmement, ils consacraient la nécessaire cohérence entre les décisions du Grand Conseil et les tâches attribuées à l'Etat qui en résultaient (notamment sur le retour à l'internalisation du convoyage des détenus – PL 11662). Enfin, ils répondaient surtout à la nécessité d'assurer les prestations de base pour faire face non seulement à l'augmentation de la population (notamment pour le DIP), mais également à celle des besoins, spécifiquement dans le domaine social où les ressources humaines à disposition peinent à faire face à la croissance et la complexification des dossiers et des situations individuelles.

Malgré ces arguments légitimes, une nette majorité de la commission des finances, suivie ensuite par la même majorité du Grand Conseil, a sèchement refusé l'intégralité des postes demandés, ceci alors même que le Conseil d'Etat avait à réitérées reprises alerté sur l'impossibilité de mener sereinement un exercice 2020 sans l'octroi des postes demandés.

Qu'à cela ne tienne, le Conseil d'Etat est revenu au début de cette année avec une demande de crédits supplémentaires auprès de la commission des finances à hauteur de 345 postes, au lieu des 415 initialement prévus. Cette importante réduction du nombre d'ETP demandés résultait d'un arbitrage strict de la part du gouvernement, visant à privilégier uniquement les postes jugés totalement indispensables. Cependant, une fois encore, une majorité de la commission des finances est demeurée sourde aux arguments invoqués par le Conseil d'Etat et n'a octroyé que l'équivalent de 70 postes, soit à peine un cinquième des ressources demandées, sans aucune argumentation quant aux choix des postes acceptés ou refusés !

Cette situation ubuesque met aujourd'hui l'administration au pied du mur et c'est un réel sujet d'inquiétude que de constater que, malgré les efforts entrepris par le Conseil d'Etat pour trouver des solutions et réduire au strict minimum le nombre de postes demandés, les crédits complémentaires se sont heurtés à un mur idéologique absurde consistant à considérer que toute nouvelle demande de poste pouvait être évitée par la mise en œuvre de « mesures structurelles » (dont on peine toujours à comprendre le sens, si ce n'est celui de la baisse des prestations à la population).

Cela est d'autant plus inadmissible que, dans certains cas, les besoins sont parfaitement connus et attestés : augmentation des effectifs scolaires (DIP), rapport de la Cour des comptes sur le dramatique manque de personnel au SPAD (DCS) ou nécessité de faire face à l'importante croissance des dossiers au service des prestations complémentaires (SPC) ne sont que quelques-uns des exemples de prestations essentielles à la population qui vont pâtir de l'incompréhensible décision de la majorité de la commission des finances.

Il est dès lors aujourd'hui nécessaire que les conséquences concrètes de ces arbitrages fassent l'objet de rapports réguliers de la part du Conseil d'Etat, afin que soient rendues visibles les incidences qui en résultent en termes de prestations. La mise en place d'un tel outil de pilotage, qui fait l'objet de la présente motion, apparaît comme un instrument essentiel pour permettre au Conseil d'Etat de communiquer sur la manière dont il doit faire face, avec les moyens à sa disposition, à l'absence des postes supplémentaires indispensables dont il a à plusieurs reprises fait en vain la demande.

Au vu de ces explications, nous vous prions, Mesdames les députées, Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette motion.